

SEQUESTRATION ARBITRAIRE

Mme Laporte aurait été enfermée cinq ans dans une maison de santé

QUOIQU'ELLE NE FUT PAS FOLLE

La version des parents de Mme Laporte, qui la croient saine d'esprit

"ELLE ETAIT FOLLE ET L'EST ENCORE," DIT LE DR BOURQUE

La "Patrie" annonçait samedi que d'étranges rumeurs circulaient depuis quelques jours au sujet de la sortie d'une vieille femme de l'asile d'aliénés de la Longue-Pointe, mais comme les renseignements qui avaient été fournis au journal étaient quelque peu vagues, il a été jugé préférable de faire le nom des personnes concernées en cette affaire. Cependant, vu la gravité des faits rapportés, un des reporters de la "Patrie" a fait samedi après-midi une investigation sérieuse, et il est à même aujourd'hui de donner des informations complètes sur cette étrange histoire.

Cette femme que l'on prétend avoir été séquestrée durant cinq ans par la volonté de son mari est une dame Laporte, née Racette. Son mari tenait, à l'angle de la rue Panet et de la rue Larivière une épicerie qui, depuis la mort, est passée en la possession de son neveu, Moïse Lord, qui était en même temps son fils adoptif.

M. Laporte est mort il y a environ trois semaines, après une longue maladie.

Le frère de Mme Laporte, qui demeure à Joliette est venu à Montréal au commencement de la semaine dernière pour voir sa sœur et la faire sortir de la maison de santé. M. Racette rapporte qu'on lui a refusé de voir sa sœur et surtout de la laisser partir. Il s'est alors adressé au notaire Jolicoeur, de la rue Ontario, et lui a remis sa cause entre les mains, ajoutant qu'il croyait que Mme Laporte n'avait jamais été folle.

M. Jolicoeur et M. Racette se sont rendus ensemble à l'asile de la Longue-Pointe, mais on a encore refusé de laisser partir la détenue. Le notaire a alors requis les services de M. Meunier, avocat, qui allait présenter une requête en cour Supérieure pour l'émission d'un bref d'habeas corpus, lorsque, sur le conseil de leur avocat, M. Lamotte, les autorités de la maison de santé ont consenti à remettre Mme Laporte à son frère, M. Racette.

Mme Laporte a quitté l'hospice mercredi soir dernier, pour se rendre chez son neveu, Euclide Racette, rue St-André, 1044. Elle a fait le trajet en voiture avec son frère et M. Jolicoeur.

Celui-ci a conversé avec elle durant tout le trajet, et il a déclaré au représentant de la "Patrie" qu'il était absolument convaincu qu'elle était en possession de toutes ses facultés mentales.

Lorsque Mme Laporte a été internée, son mari avait à son emploi, dans son épicerie, un nommé Laporte qui, malgré la similitude de son nom, n'avait aucun lien de parenté avec lui. Cet homme connaissait très bien la femme de son patron, et il a déclaré au notaire Jolicoeur qu'il peut jurer que lorsqu'elle a été envoyée à l'asile, elle n'était pas folle.

Mme Laporte avait été conduite à la maison de santé par deux constables de la ville, qui ont également déclaré au notaire que pendant qu'ils se tenaient avec elle, elle n'a pas fait un mouvement qui n'annonçât une parole qui fût seulement faite soupçonner qu'elle n'était pas saine d'esprit.

Quant à Mme Laporte elle-même, elle proteste avec la plus grande énergie contre la réclusion qu'on lui a fait subir, mais elle n'en convie pas son mari.

Au cours d'une conversation avec le notaire Jolicoeur, elle a rapporté à ce dernier comment elle avait supporté sa réclusion. La première année a été la plus dure pour elle, et qui savait bien qu'elle n'était pas folle, et qui ne pouvait rien pour recouvrer sa liberté. Il s'en est fallu de peu qu'elle ne devint folle sous l'empire de l'impulsion désespérée qui l'étreignait. Le fait de se savoir privée de sa liberté, de se voir enfermée peut-être pour toujours, et probablement pour un intervalle de temps de plusieurs années, le contact avec les malheureux privés de raison et les cris sinistres des fous furieux qu'elle entendait nuit et jour auraient pu certes la conduire à la folie.

Durant cette première année de réclusion, Mme Laporte dit qu'elle a été frémusement souffrir. Elle ne pouvait manger ni dormir, et ses meilleurs moments étaient ceux qu'elle passait à la chaudière.

Plus tard, elle s'est peu à peu habituée à l'horreur de la situation dans laquelle elle se trouvait placée, et elle s'est soumise à son sort.

A ses parents, Mme Laporte a déclaré que pendant tout le temps de sa détention, elle n'a pas eu besoin des soins du médecin et qu'on ne lui a fait aucun remède. Elle reconnaît d'ailleurs qu'elle a été bien traitée à l'institution en autant qu'elle pouvait l'être, lorsqu'on la privait de sa liberté.

Un fait que le notaire considère comme dénotant bien que Mme Laporte a toute sa raison, c'est qu'elle lui a donné sans hésiter la date de son mariage. Elle lui a dit aussi qu'elle n'était pas trompée par son mariage, dans le mot de mars, M. Laporte et elle avaient fait un testament dans lequel ils se léguaient mutuellement tous leurs biens. M. Jolicoeur a encore vérifié l'exactitude de ce renseignement.

Tous les membres de la famille de Mme Laporte ne doutent nullement qu'elle a toute sa raison, et qu'elle n'a pas cessé de l'avoir durant les cinq années qu'elle a été enfermée. Ils rendent compte que cette conviction qu'ils ont est une accusation extrêmement grave contre les autorités de l'institution où Mme Laporte a été détenue, et surtout contre le médecin qui était obligé de s'assurer de son état mental pour la garder dans la maison de santé? On ne peut en douter, car aujourd'hui même, les parents se réunissent au palais de justice, au bureau du notaire, pour tenir conseil, et aviser à ce qu'il leur reste à faire dans la situation.

Tels sont les renseignements qui ont été fournis par les membres de la famille et leur notaire sur cette affaire. A qui ne connaît que ces faits, il n'y a qu'une conclusion possible, c'est que Mme Laporte aurait été la victime de son mari qui, la faisant passer pour folle, lorsqu'en réalité elle n'était nullement, l'aurait fait enfermer à la Longue-Pointe et aurait empêché ses parents de la voir, pour que son crime ne fut pas découvert.

Pour se faire une idée juste de toute cette étrange affaire, il est nécessaire de connaître aussi ce qu'en disent les autorités de l'asile d'aliénés de la Longue-Pointe, et le docteur Bourque, qui a traité Mme Laporte pendant tout le temps qu'elle est restée à l'institution.

Une religieuse de l'asile, interrogée par le représentant de la "Patrie", a déclaré qu'elle n'était pas autorisée à parler au nom de l'institution, mais elle a affirmé qu'on pouvait être certain d'une chose: c'est que, dans le cas de Mme Laporte comme dans tous les autres cas qui se présentent à l'asile, la loi avait été scrupuleusement respectée.

Or la loi prescrit que, pour qu'une personne soit admise à la maison de santé, il faut l'attestation écrite et assermentée de deux médecins, déclarant qu'elle est folle. Il faut aussi que la personne qui a des droits sur celle qui est internée consente à l'internement.

Dans le cas de Mme Laporte, comme dans tous les autres, deux médecins ont juré qu'elle était folle, et c'est le mari lui-même qui la faisait enfermer.

Si les autorités de l'institution ont refusé de laisser ses parents pénétrer jusqu'à elle, c'est parce que le mari l'avait défendu et qu'on était obligé de respecter sa défense.

Pour quelle raison d'ailleurs auraient-ils préfé la main au crime de garder dans l'asile une femme qui aurait été saine d'esprit? Si on l'avait guérie, l'institution était au contraire intéressée à lui rendre au plus tôt sa liberté, pour avoir le mérite d'avoir guéri une prometteuse guérison. La pension payée par son mari était de \$28 par mois, et on ne peut croire que cette rémunération modique pour tant de soins ait excité de la convoitise au point de faire garder la pensionnaire lorsqu'elle était revenue à la santé.

De son côté, le docteur Bourque déclare qu'il n'y a pas eu de séquestration arbitraire. Mme Laporte, dit-il, était folle, lorsqu'elle a été amenée à l'asile, et elle est encore folle. Je n'aurais pas permis en ma qualité de médecin de la laisser partir, mais on a tant insisté que j'ai cédé. J'ai mis néanmoins une condition à mon consentement, et j'ai fait signer à M. Racette, le frère de Mme Laporte, un document dans lequel il dégage entièrement sa responsabilité et prend sur lui toutes les conséquences de la mise en liberté de cette aliénée.

Le docteur Bourque, dit qu'il a renvoyé Mme Laporte à son mari il y a quatre ans, à l'essai. "Jamais, dit-il, je me suis autant trompé. Après l'avoir gardé un mois, M. Laporte l'a ramenée à l'institution, car elle était plus folle et plus dangereuse que jamais."

La folie de Mme Laporte était l'hallucination. Elle s'imaginait souvent voir son mari, qui est resté deux années sans venir lui faire visite, parce qu'il était malade, et elle conversait avec lui des heures durant, comme s'il avait été près d'elle.

Elle croyait que son mari venait chaque semaine pour la chercher et que le docteur Bourque refusait de la laisser partir quoiqu'elle ne fut pas folle. Elle témoignait pour cela de la rancune au médecin qu'elle tenait responsable de sa réclusion.

Le docteur Bourque dit que Mme Laporte est encore folle, et qu'avant longtemps, sa famille sera obligée de la ramener à l'asile.

Les paroles de Dr Bourque ont été rapportées au notaire Jolicoeur dont la conviction que Mme Laporte n'est pas folle n'en a pas été ébranlée. Les parents de Mme Laporte se sont réunis cet avant-midi chez le notaire pour conférer avec lui. Ils se réunissent encore cet après-midi au palais de justice, au bureau des tutelles.

M. J. Brunet, sculpteur marbrier de la Côte des Neiges, vend en ce moment de superbes pierres tumulaires et des monuments à des prix excessivement réduits. La raison en est que M. Brunet est sur le point de transporter son atelier ailleurs à cause des travaux de canalisation de la Montreal Water & Power Co. sur sa propriété. Toutes les familles devraient profiter de cette occasion unique pour offrir au souvenir de leurs morts un souvenir au cimetière.

Le naufrage du "Mohegan"

CENT HUIT PERSONNES ONT PERI Quatre femmes seulement sur vingt-trois ont échappé à la mort



LE STEAMER "MOHEGAN" SUR LES ROCHERS DU CAP LIZARD.

Londres, 17. — Sur les 158 passagers du Mohegan qui a fait naufrage vendredi soir sur la côte de Cornouailles, cinquante seulement ont été sauvés, et cent huit ont péri. Voici l'état des pertes de vie, tel que fourni par les fonctionnaires de la ligne Atlantic Transport : PASSAGERS : — Sauvés, 11 ; cadavres recueillis, 12 ; manquant à l'appel, 31. Total, 54. EQUIPAGE ET BOUVIERS : — Sauvés, 39 ; cadavres recueillis, 21 ; manquant à l'appel, 44. Total, 104. La liste des passagers de l'infortuné navire est la suivante : P. A. Baxter, Surrey, Ang., noyé, cadavre recueilli. James Blackey, Toronto, cadavre recueilli. W. J. Bloomingdale, sauvé. Mlle H. M. Bushnell, H. F. Cowan, Mlle H. M. Cowan, cadavres recueillis. S. C. Crane, Chs Duncan, Mme Chs Duncan, cadavres en partie recueillis. Mlle Rose Duncan, Mme Fenton. Mme J. P. Firing, épouse de J. P. Firing, paie-maitre de la marine américaine, Glen Ridge, N. J. Mlle Fraser, Marion, Ind., B. Franklin Fuller, cadavre recueilli. C. Seymour George, cadavre recueilli. Mme Gumbreditt, Stamford, Conn. Mme L. S. Grandin, New-York, mère de Mlle Roubush, morte après avoir été recueillie. A. H. Harrington, Philadelphie. Mlle Hannah Hara, New-York. John Hyslop, mesureur officiel du New-York Yacht Club, sauvé. Richard Kelley, sauvé. T. W. King et son valet, Nantucket, Mass., ce dernier sauvé et le corps de M. King recueilli. Mme T. W. King, cadavre recueilli. MM. Rufus et Anthony King, cadavres recueillis. R. A. Kipling, Roselle, N. Y. J. J. Lelaheur, Ile de Guernsey. F. W. Lockwood, Stamford, Conn. M. L. Luke, Kingston, Pa. Mme L. M. Luke, Kingston, Pa., cadavre recueilli. Mlle V. Merryweather, Cincinnati. O. H. Morrison, Jr., New-York. Mlle Katherine Noble, Baltimore, sauvée. M. F. R. Pemberton, ainsi que Mme Pemberton, leurs deux fils et deux servantes du nom de Regan et de Ryan, tous sauvés. Mlle Maud Roubush, New-York, cantatrice connue sous le nom de Maud Saunders, sauvée. Mlle Saunders, Mlle Shepherd, Woodstock, Ont. A. G. L. Smith, sauvé. Mme Compton Smith.

Mme L. H. Warner, cadavre recueilli. M. Weller, Nantucket, Mass. M. Cardery. Dr Fellows, cadavre recueilli. LA CAUSE DU DESASTRE La cause du désastre est entourée de mystère et personne ne peut dire pourquoi le navire avait dévié de 67 milles au nord de sa route ordinaire. Il n'y avait pas de brouillard et le vent n'était pas assez fort pour nuire à la manœuvre. Quelques-uns prétendent que le compas était dérangé, mais il est reconnu que le jour a duré longtemps après le passage du Mohegan, au phare d'Eddystone. Les matelots déclarent que le simple fait que le phare Lizard n'a pas été aperçu aurait dû suffire à donner l'alarme. La position du navire indique qu'il pointait au large. Cependant, les deux ingénieurs qui sont sauvés déclarent qu'ils n'ont jamais senti la marche du navire. Ils rapportent que la scène sur le pont, au moment de la catastrophe, était horrible à voir. DES ACTES D'HEROISME Les officiers sont restés sur la passerelle jusqu'au dernier moment. On rapporte que des membres de l'équipage ont laissé lancer et partir les chaloupes sans chercher à y monter. L'équipe de sauvetage de Port Houslock se rendit sur le lieu du sinistre aussitôt qu'il fut connu et sauva une trentaine de personnes. Les braves sauveteurs débarquèrent les naufragés et retournèrent pour en chercher d'autres. Ils en ramassèrent seize à ce second voyage. D'après les meilleurs renseignements qu'on a pu se procurer à St-Keverine, il apparaît que le Mohegan a coulé cinq minutes après avoir touché, mais comme au moment de l'accident, on ne peut expliquer sa présence dans la baie de Falmouth, et les officiers ayant péri, la chose demeure entourée de mystère. On a éprouvé de grandes difficultés à lancer les chaloupes à la mer et l'équipage dans son désespoir chercha de sauver les femmes à moins la grave erreur de ne pas mettre assez d'hommes pour conduire l'embarcation. On raconte toute espèce de sauvetages extraordinaires, par exemple, lorsque le navire toucha un matelot sauta à la mer et nagea jusqu'à Coverack Point, une distance de deux milles et demi. Neuf des cadavres ont été transportés à Falmouth et les autres ont été exposés dans l'église de St-Keverine.

PLUS DE TIERES DES MATELOTS SAUVES St-Keverine, 17. — Le capitaine et les officiers du Mohegan ont péri dans le naufrage. Sur les 96 membres de l'équipage, 33 ont été sauvés. LE VAISSEAU NAUFRAGE Le Mohegan a toujours été un navire de malchance. Il s'appelait auparavant le Cleopatra et a été acheté par la compagnie Atlantic Transport après que cette compagnie eut vendu ses navires au gouvernement américain, pendant la guerre. On assure que l'essai qui a été fait du navire fut loin d'être satisfaisant et que ses machines étaient défectueuses. M. Franklin, de la compagnie Atlantic Transport, ne cependant ces faits, et déclare que l'accident n'est pas le résultat d'aucune défectuosité dans les machines. QUATRE FEMMES SAUVÉES SUR VINGT-TROIS En fait remarquable est celui que sur 23 femmes qui se trouvaient à bord du Mohegan, quatre seulement ont été sauvées. On craint beaucoup que Mlle Fraser, de Londres, et Mlle Sheppard, de Woodstock, n'aient péri dans le naufrage. Ces demoiselles étaient les parentes de M. Beaumont Sheppard, gérant de MM. Greenhields et Greenhields, marchands, de cette ville. L'OPINION DE M. HYSLOP Falmouth, Angl., 17. — M. John Hyslop, un des membres du New-York Yacht Club, qui a échappé au désastre, a déclaré que les cordages qui entouraient les chaloupes ont beaucoup nui à leur lancement. Il est aussi d'avis que si la lumière du mât de misaine avait été à l'huile au lieu d'une lumière électrique, les équipes de sauvetage auraient pu s'en servir pour se guider et le résultat aurait été de nature à sauver un plus grand nombre de personnes. Les officiers du Mohegan étaient le capitaine Griffiths, le premier officier, M. Couch, l'officier en second, M. Cole, et le troisième officier M. Hindmarsh. ILS DEVALISSENT LES CADAVRES Falmouth, Angl., 17. — Les cadavres des victimes du Mohegan gisent dans l'église de St-Keverine. On a constaté que des voleurs les ont fouillés et ont pris l'argent et les bijoux qu'ils avaient sur eux.

Le Drame de St-Séverin

RAPPORT DU DR VALLEE SUR L'ETAT MENTAL DE MARIE VACHON

La malheureuse souffre de mélancolie anxieuse

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR DECIDERA DE SON SORT

(De notre correspondant régulier.) Québec, 17. — Le rapport du Dr Vallée, le médecin aliéniste qui a été chargé de faire l'examen médico-légal de la femme Cloutier, de St-Séverin, est entre les mains du procureur général, mais il n'a pas encore été soumis au lieutenant-gouverneur, parce que Son Honneur est actuellement à Montréal.

C'est le lieutenant-gouverneur qui doit signer le mandat pour la détention de la femme Cloutier dans un asile. Il n'y a donc encore rien de fait malgré ce qu'on ait dit l'envoyé spécial d'un confrère.

Le Dr Vallée est absolument convaincu que la malheureuse est atteinte d'aliénation mentale. La mélancolie anxieuse dont elle souffre est reconnue par tous les aliénés comme un type classique de folie. C'est une espèce de folie très fréquente chez la femme.

Je répète que contrairement à ce qui a été annoncé par un certain journal, le procureur général n'a pas donné instruction au grand notaire de conduire Marie Vachon à l'asile d'aliénés de Québec. La chose est encore sous considération et la décision ne sera pas connue avant quelques jours. Si Mme Cloutier est plus calme ça ne peut donc pas être l'effet de cette bonne nouvelle qui a été inventée de toute pièce.

Le Dr A. Vallée, surintendant de l'asile de Beauport, s'est rendu à la prison de St-Joseph mardi après-midi. Le soir même, il a eu une longue entrevue avec la prisonnière et il a réussi à la faire parler beaucoup plus

qu'elle ne l'avait fait jusqu'à. La pauvre malheureuse a passé une nuit assez turbulente.

Le Dr Vallée l'a revue le lendemain matin et après avoir terminé son examen il s'est adressé au médecin de la prison afin d'obtenir certains renseignements sur l'histoire de famille de Marie Vachon. De retour à Québec, mercredi après-midi, le Dr Vallée a rédigé son rapport qu'il a adressé au secrétaire de la province, jeudi matin.

La conclusion de ce rapport c'est que Mme Cloutier est aliénée et qu'elle devrait être transférée à l'asile le plus tôt possible.

On en a dit de belles sur le compte de l'état mental de cette femme. Certaines gens qui ne croient pas à la folie sont prêts à admettre qu'elle souffre d'une mélancolie anxieuse qui lui enlève tout contrôle sur elle-même et qu'elle pourra guérir dans une maison de santé. Mais alors qui lui faudrait-il de plus pour être réellement folle? La mélancolie anxieuse n'est-elle pas un type classique d'aliénation mentale?

De ce que depuis la tragédie cette malheureuse a eu des intervalles lucides, de ce qu'elle a manifesté quelques-uns des traits de l'engourdissement qui se poursuit contre elle, il ne s'en suit pas qu'elle est "compos mentis" et qu'elle simule la folie. Ce trouble d'esprit n'est pas ce qu'un vain peuple pense; il y a toujours un peu de raison dans la folie et comme disait d'Agnèsseau: "Un fou peut faire des actes de sagesse."

Dix-huit pouces de neige

DANS LE COMTE DE RIMOUSKI UNE VIOLENTE TEMPETE

Un serre-frein tue par un train

(Dépêche spéciale) Rimouski, Qué., 17. — Une tempête de vent de nord-est sévit depuis six jours. Plusieurs petites embarcations ont été jetées à la côte par la mer, qui est terrible par ce temps-ci. Plusieurs grands vapeurs ont été retenus plusieurs heures à la Pointe au Père, dans l'impossibilité de pouvoir embarquer leurs pilotes. Dans les villages de St-Annelet, Ste-Rosalinde et St-Marcelin, il est tombé près de

plus complètement mêlés et il faudra plusieurs jours de travail pour réparer le désordre. Plusieurs goélettes dont on attendait l'arrivée ne sont pas encore revenues à destination. On craint leur naufrage. Ce matin, à Métapédia, comté de Bonaventure, un serre-frein d'un convoi de marchandises s'est fait tuer par les chars pendant qu'il travaillait. Son nom est Caron. Ce qui reste de son corps a été transporté à la station de Métapédia, où l'enquête du coroner aura lieu.

JEREMIADES DE LA "PRESSE"

Sur les prétendus griefs des employés du havre

La situation telle qu'elle est

LES "KRIM" DE SINISTRE MARITIME

Goélette coulée à fond en face de Matane

Tout son équipage a péri

La "Presse" de vendredi dernier annonçait à gros titres que les ouvriers de la commission du havre, qui travaillent à la Pointe du Moulin à Vent, avaient à se plaindre amèrement des contremaitres du gouvernement. L'article disait que les ouvriers étaient assujettis à toutes sortes de petites misères, tels que manque d'air pour prendre leur dîner, suraiguement d'heures de travail, etc. Un de nos reporters a eu une entrevue avec le sujet avec M. J. P. Garneau, surintendant des travaux qui se font actuellement à la Pointe du Moulin à Vent.

Voici ce que dit ce monsieur : D'abord, dit-il, il n'y a pas de contremaitres du gouvernement; ces officiers sont nommés par la commission du havre de qui ils relèvent et par qui ils sont payés.

Quant à la suraiguement d'heures de travail, voici ce qui en est : Les hommes travaillent treize heures par nuit il est vrai, mais c'est la coutume qui est suivie partout. Les gardiens de nuit travaillent à partir de 6 heures du soir jusqu'à sept heures du matin, à l'arrivée des hommes. Quant au travail de jour, les hommes eux-mêmes ont demandé de ne prendre qu'une demi-heure pour dîner afin de finir plus de bonne heure, le soir. Je ne vois pas qu'il y ait d'injustice à cela.

Maintenant, quant à la question de l'abri, les ouvriers n'ont été obligés de dîner en plein air qu'une seule journée, et cela pendant qu'on était à leur construire une cabane pour les abriter pendant le temps de leur repos. Une nouvelle équipe d'hommes nous étant arrivée, il nous a été impossible de faire ce travail plus rapidement.

JEREMIADES DE LA "PRESSE"

Sur les prétendus griefs des employés du havre

La situation telle qu'elle est

LES "KRIM" DE SINISTRE MARITIME

Goélette coulée à fond en face de Matane

Tout son équipage a péri

(Dépêche spéciale) Québec, 17. — Le "Krim" arrivant de Sydney, C.B., est passé ce matin à Québec, avec une cargaison de charbon pour Montréal. Son pilote, M. Hubert Raymond, que je viens de rencontrer, m'a dit que dans le cours de la journée de samedi, au plus fort de la tempête, une goélette qui se trouvait à quelque distance devant le "Krim" au large de Matane, a chaviré tout à coup, sous une vigilete rafale. Le "Krim" s'est placé tout de suite en travers du courant, et a mis à l'eau deux de ses chaloupes de sauvetage, pour voler au secours des naufragés, mais les chaloupes, poussées par des coups de vent affreux, sont venues se briser l'une après l'autre, le long du bord, et l'équipage du "Krim" a eu toutes les difficultés du monde à sauver ses propres hommes.

On a vu pendant ce temps-là les "Krim" venir de la goélette naufragée, disparaître les uns après les autres. Lorsqu'on est passé près d'elle, elle était sans dessus dessous. C'est une goélette à fond roué. C'est tout ce que l'on a pu constater. On n'a pu en découvrir le nom. Le pilote Baymond pense qu'elle devait avoir 60 hommes d'équipage.

— Sa Grandeur Monseigneur Bégin est de retour des Provinces Maritimes en parfaite santé, après une absence d'un couple de mois.

AVIS SPECIAL Vous pouvez louer chez nous un beau piano pour le bas prix de \$3 et \$4 par mois et faire déduire le montant de la location si vous achetez un piano chez nous dans un délai de 12 mois. Lindsay-Nordheimer Co., 2866 rue St-Catherine.

La Patrie

MONTREAL, 17 OCT. 1898

SI NOUSETIONS MECHANTS

Le paquebot anglais, le "Mohagan", vient de sombrer sur les côtes de Cornwallis, jetant à la mer 108 pauvres victimes. 11 y avait à bord de ce steamer 104 hommes d'équipage et seulement 54 passagers, dont 22 femmes; 19 de celles-ci ont péri et 11 passagers en tout ont été sauvés. D'autre part, 39 matelots ont sauvé leur peau du sinistre.

Si nous étions méchant, quelle mordante revanche nous pourrions prendre de toutes les infamies inventées et colportées par les dépêches anglaises lors du naufrage de la "Hour-gonne": nous demanderions où sont les héros de la marine anglaise qui savent sauver les femmes, nous demanderions de comparer l'héroïsme des marins des deux vaisseaux sinistrés.

Lors du naufrage du paquebot français, les dépêches furent immédiatement des choses horribles sur le compte de l'équipage, dès le lendemain du naufrage du transatlantique anglais, les dépêches ne disent que des choses héroïques. On sait ce que cela signifie.

Mais, nous ne voulons pas créer un débat sur un terrain aussi dangereux, nous ne voulons pas porter de jugements avant de bien connaître tous les faits; nous préférons nous découvrir devant l'intrépidité du commandant et de son état-major qui ont péri au poste du devoir, tout comme le vaillant Deloncle et ses non moins vaillants officiers.

Mais il faut une enquête sur ce naufrage, car on rapporte que le "Mohagan" n'était pas en état de tenir la mer par un gros temps, à cause de la condition de ses machines.

IMMIGRATION ET RAPATRIEMENT

Les registres de l'immigration nous disent qu'environ 35,000 nouveaux "settlers" se sont établis dans l'Ouest durant la saison qui vient de finir.

D'autre part, nos sociétés de colonisation ont amené et transporté des milliers de colons au Lac St Jean, dans le Nord, au Témiscamingue, au Nipissing et le mouvement de rapatriement prend chaque jour une vigueur nouvelle — tellement que toute une paroisse canadienne — française du Maine va se transporter en bloc à la nouvelle paroisse de Honleur, sur la rivière Peribonca.

La population du Canada a augmenté d'une façon étonnante depuis quelques années, surtout depuis deux ans et le recensement de 1901 nous donnera d'agréables surprises. La Colombie Anglaise qui ne comptait que 98,173 âmes en 1891 atteindra peut-être un demi-million à la fin de la décade.

Il se fait en ce moment un mouvement de progrès, il s'ouvre une période de prospérité et d'agrandissement qui non seulement nous ramène nos gens des Etats-Unis et des immigrants de la vieille Europe, mais attache au sol de la patrie le surcroît de population naturelle qui naguères s'en allait par là la frontière.

Bonissons les temps nouveaux, travaillons fermement, emparons-nous du sol, serons nos rangs si nous voulons continuer à jouer le rôle important que joue notre élément dans la Confédération et même si nous voulons lui donner un nouveau prestige.

LE CRI DE FRAUDE

La "Gazette" a publié samedi un excellent article dans lequel elle revendique l'honneur de la province de Québec compromis par les colonnes de la "Minerve", par les mensonges du "Courrier du Canada" et du "Witness."

Ces trois journaux répètent depuis une dizaine de jours que l'accroissement de la majorité anti-prohibitionniste dans la province de Québec est due à la manipulation des bulletins pratiquée par les officiers-rapporteurs et leurs sous-officiers. C'est leur impu- tation effrontée le parjure, à eux qui ont fait le serment de remplir honnêtement leur devoir.

Ces journaux diffamateurs ont ainsi calomnié notre province, sans avoir la connaissance d'aucun acte frauduleux, sans avoir le soupçon fondé d'aucune manipulation et cela donne d'autant plus d'odieux à leur conduite.

La "Gazette" les fouette sans merci, insiste sur le fait que le vote de la province de Québec est une indication juste des sentiments de notre population, proclame que nos moeurs publiques peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les moeurs de n'importe quelle autre province, affirme que si on avait pratiqué le "telegraphing" à Montréal nous aurions doublé notre majorité, et conclut en disant que les Prohibitionnistes ont eu tort de s'en prendre au clergé et de crier à la fraude, parce que notre population s'est librement prononcée contre la tempérance forcée.

Dans chacun de nos comtés, le vote a été de plus d'un millier de voix plus faible qu'aux élections parlementaires et cela fait justice de l'infâme insinuation qu'en certains endroits il y a eu plus de votes que d'électeurs inscrits.

Nous remercions la "Gazette" d'avoir eu la franchise et la noblesse d'oser de repousser la diffamation dont notre province était victime, nous sommes de la part des journaux des au-

tres provinces, mais de la part de ver- tueux organes comme la "Minerve", le "Courrier du Canada" et le "Witness."

ÇA MENERAIT TROP LOIN

L'échevin Martineau a eu raison de faire retrancher de la nouvelle charte le petit article allant à dire que Montréal devra avoir un recorder anglais et un recorder français. Car si les statuts commencent à faire la distribution du patronage par nationalités, cela pourra mener loin, très loin et engendrer des conflits et des divisions qu'il vaut mieux éviter.

Pourquoi un recorder anglais et un recorder français? Mais alors pourquoi pas un maître anglais et un maître français, pourquoi pas un greffier anglais et un greffier français, pourquoi pas un chef de pompier anglais et un chef de pompier français, pourquoi pas un concierge anglais et un concierge français à l'Hôtel de Ville?

On voit ainsi où cela pourrait aboutir, ce serait ridicule.

Nous n'avons pas au Canada une justice française et une justice anglaise; ce qu'il faut c'est un recorder passadant bien les deux langues, au lieu de deux recorders d'origine différente.

Les tentatives de la nature de celles que M. Atwater et M. Weir ont faites l'autre jour et que M. Martineau a eu le tact de faire échouer, sont déplorablement et dangereuses en ce qu'elles avivent constamment les rivalités de race.

L'AFFAIRE DE FASHODA

De la "République Française": "Revenons sur l'affaire de Fashoda. Le "Times" soutient la thèse que le gouvernement français ne devrait pas chercher à justifier la situation irrégulière, dit-il, du commandant Marchand, et il exprime l'avis qu'aucune négociation ne devrait être entamée entre la Grande-Bretagne et la France, avant le rappel du commandant Marchand. Il n'est pas sourd, ce celui qui ne veut pas entendre. C'est donc sans espérance d'être entendu, que nous répondrons au "Times", que le commandant Marchand est à Fashoda en service commandé et dans la limite des instructions qui lui ont été données. De plus, nous ne pensons pas qu'il se trouve en France, un seul gouvernement capable d'ordonner le rappel de la mission avant que des pourparlers pouvant conduire à une entente respectueuse des intérêts de chacun n'aient été entamés. De ce qu'on écrit bien fort à Londres, ce n'est pas une raison pour que nous nous laissions intimider."

Le "Hamilton Times" nous dit que l'hon. M. Tarte a été fort cordialement reçu l'autre jour à Tilsonburg, Ont.

Le "Terrible", un croiseur anglais qui devait partir pour le Pacifique, a subi des avaries au moment de lever l'ancre. Son départ a été ajourné d'une quinzaine.

Ça arrive donc pas qu'aux vaisseaux français!

Les élections générales aux Territoires du Nord-Ouest auront lieu le 4 novembre prochain, la nomination officielle se faisant le 28 courant.

BULLETIN

Le féminin: Au récent congrès des journalistes à Lisbonne, la citoyenne Sorgue, socialiste et journaliste, sur une observation, d'ailleurs courtoise, que lui avait adressée Magalanes Lima, le grand polémiste, n'a fait ni une ni deux. Elle lui a lancé son verre à la tête. Ça a jeté un froid.

Le "Moniteur de Bruxelles" vient de publier l'arrêt royal de nomination du comité de patronage de la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris qui comprend environ 50 membres.

Le comte de Flandre en a accepté la présidence d'honneur, M. Nysse, ministre de l'industrie et du travail, en a pris lui-même la présidence effective. Les vice-présidents sont: le comte Adrien d'Oultremont, M. de Navey, M. Léon Somfès. Le secrétaire général est M. Amelin, directeur général au ministère. M. Vercruyssen-Braey, sénateur, est nommé commissaire général.

Lady Cartwright donne demain un dîner d'adieu à Lord et Lady Aberdeen.

Sir Wilfrid et Lady Laurier y assisteront.

Voici, d'après M. Spence, l'un des gros canons de la Prohibition, les résultats du plébiscite:

Table with 3 columns: Province, Majorité contre, Majorité pour. Rows include Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Colombie Anglaise.

Total: 102,228 Majorité pour la Prohibition: 8,717

Nous ne croyons pas ces chiffres absolument exacts.

De M. Edmond Lepelletier, dans le "Lyon-Républicain": "Fashoda est excessivement éloigné

de nos possessions du Congo. On n'y peut accéder de notre côté, comme l'a fait Marchand, qu'en traversant l'Afrique de l'ouest à l'est, au milieu de forêts, de marais presque infranchissables. Cette possession ne nous fortifierait pas. Elle nous affaiblirait plutôt, en vertu de l'adage cité en commençant. Et puis, pouvons-nous, avec l'affaire X... sur les bras, envoyer un ultimatum à l'Angleterre?

L'honneur doit être réservé? Que l'Angleterre s'incline devant la priorité des droits de la France exercée par le capitaine Marchand. Ce point reconnu, on pourrait traiter par un échange, et céder, par exemple, Fashoda et le Haut-Nil pour cette Gambie anglaise, qui n'est guère utile à nos voisins et qui gêne et entrave notre expansion coloniale sur l'Atlantique.

Sachons nous modérer et n'imitons pas la glotonnerie anglaise. Nous avons assez de colonies, peut-être trop!"

Le "Globe" de Toronto dit qu'il se prépare une ère de grande prospérité agricole pour la province de Québec.

Le "Daily Mail" de Londres apprend d'excellente source qu'au moment où le sirdar s'est approché de Fashoda, les Sénégalais du commandant Marchand firent feu sur les deux bateaux du sirdar dans la conviction que c'était des bateaux appartenant aux derviches. L'erreur fut découverte avant qu'un grand dommage ait été causé.

Lorsque le sirdar s'approcha du poste de Marchand il trouva ces soldats en lignes de bataille, derrière des retranchements.

Notre information, ajoutée le "Daily Mail", démontre qu'il y a de bonnes raisons pour le silence du Foreign Office à propos des dépêches du sirdar.

Notre commerce d'importations et d'exportations pour les trois premiers mois de l'exercice 1898-99 s'est élevé à \$87,655,255 contre \$80,797,395 pour les trois mois correspondants de l'an dernier.

C'est une augmentation de sept millions.

M. Forichon, qui remplace M. Perivier comme premier président de la cour de Paris, est né à Châteauroux en 1848; bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville, il entra dans la magistrature en 1879 comme procureur de la République à Châteauroux; avocat général, puis procureur général à Bourges en 1883, il devint secrétaire général du ministère de la justice en 1885, lorsque M. Brisson, président du conseil, était garde des sceaux; il passa ensuite à la cour de cassation comme conseiller.

M. Forichon a été nommé membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur lorsque ce conseil a été renouvelé.

CHRONIQUE DU LUNDI

On rapporte que les femmes des Etats-Unis, croyant les professions encombrées et désirant amasser le "mighty dollar" de la manière la plus prompt possible, ont inventé de nouvelles professions.

Ainsi, il y a de jeunes, élégantes et jolies femmes qui se "démoussent d'honneur" aux mariages riches, à la place des parentes ou des amies absentes. Naturellement, le garçon d'honneur ignore cette substitution et fait souvent un bria de cœur à sa compagne, qui en profite, si elle a de l'esprit, pour allumer dans le cœur de son susceptible cavalier une flamme plus durable. De sorte qu'à ce métier, elle a non seulement réalisé un bénéfice assez net, mais gagné un mari par-dessus le marché. Ce que plusieurs peuvent trouver un mince avantage, mais que la généralité s'accorde à considérer une quantité non négligeable.

D'autres ont des occupations plus modestes. Que dites-vous, par exemple, de ces sœurs qui se sont annoncées "briseuses de chaussures neuves"? On sait les tortures que fait ressentir aux mondaines, une bottine trop étroite, ou un soulier trop court. Les briseuses s'engagent à amollir le cuir des chaussures ou à élargir le satin des brodequins en les portant, soit à la promenade, soit sur les tapis des bouddoirs mis à leur disposition.

Déjà, ces femmes ont plus de besogne qu'elles ne peuvent faire et regrettent de n'avoir pas plus de deux pieds à leur disposition pour l'expédition de leur industrie.

Un peu excentriques ces nouvelles professions, mais des Américaines, ne nous attendons-nous pas à tout?

Je pourrais citer encore les femmes qui offrent leurs services, pour décorer les tables des dîners de gala, pour peigner et friser les chéveux favoris, pour épouser les bibelots de prix qu'on craint de confier aux bonnes inintelligentes.

À la suite d'une grande catastrophe financière qui lui avait enlevé à la fois son mari et sa fortune, une dame se vit réduite à la nécessité de gagner son pain et celui de ses enfants encore en bas âge.

Mais que faire? Enseigner, elle ne le pouvait, et le délicat état de sa santé ne lui permettant pas de travaux manuels trop durs.

Sais-tu, confia-t-elle à une amie, que je ne sais bien qu'une chose: griller le pain en lui donnant cette couleur dorée uniforme si difficile à atteindre.

—Alors, voilà ta profession toute trouvée, s'écria l'amie. Fais des rôties.

Et l'on ajoute que cette dame s'est créée de cette façon une nombreuse clientèle et de satisfaisants revenus.

Enfin, il n'est pas de sots métiers, je suppose.

Cependant, je ne les recommanderais pas tout indistinctement aux femmes; car il y en a qui mettent leur dignité trop en danger.

À Québec, je remarquai une femme, toute de bon habilée, que je rencontrai tous les jours et plusieurs fois le jour, postée aux alentours de la basilique. —L'avez-vous chargée de la surveil-

Conseil des Arts et Manufactures

OUVERTURE DES CLASSES GRATUITES DE DESSIN INDUSTRIEL DU SOIR Lundi, 17 Octobre 1898 A 7.30 heures p. m. Au Monument National, 218 rue Saint-Laurent.

AVIS La Compagnie de Navigation Richelieu et Navario

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

La Cie S. CARSLY, Limitée.

Rue Notre Dame Le plus grand magasin de Montréal 17 Oct. 1893

Specialites du Mardi

Les plus grandes occasions de Bon Marché qui aient été offertes au Grand Magasin, Demain

Manteaux à Bon Marché

Jupes de Toilette pour Dames

Six valeurs remarquables dans les Etoffes à Robes

Etoffes à Robes de Couleur

Etoffes Noires

Nouveaux Tours de Cou

Bas à Bon Marché

COMMANDES PAR LA POSTE EXECUTEES AVEC SOIN.

La Cie S. CARSLY, Limitée

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame—MONTREAL—184 à 194 rue St-Jacques

Henry Morgan & Co., COLONIAL HOUSE

Etablie en 1845. MONTREAL.

Votre attention est attirée sur le DEPARTEMENT D'OPTIQUE

DEPT. DE LA PORCELAINE. Spécial pour Samedi

Un assortiment de Thières et de Cruches unies et de fantaisie, à l'épreuve du feu, dorées et bien décorées, toutes les dimensions, sera offert Samedi, le 15 octobre, à 30c.

UTILES, JOLIES ET A BON MARCHÉ.

DEPT. DES MACHINES A COUDRE

Grand assortiment, échelle complète de prix, bonne valeur.

Département des Commandes par la Poste—Commandes exécutées avec célérité et soin.

Henry Morgan & Co., Phillips Square, Montréal.

EAU MINERALE NATURELLE Purgative, Antiseptique

Le SEUL PURGATIF agissant à petites doses et très rapidement, sans Coliques ni irritations.

Vieilles Fourrures!

Remises à neuf par procédé spécial. Teintes, réparées et remodelées dans les styles nouveaux. Les visiteurs trouveront un choix immense de Fourrures, dernières créations des grands centres de la mode. Nos prix les plus bas du continent.

Chs. Desjardins & Cie, 1533 à 1539 rue Ste-Catherine, Montréal.

Conseil des Arts et Manufactures

OUVERTURE DES CLASSES GRATUITES DE DESSIN INDUSTRIEL DU SOIR Lundi, 17 Octobre 1898 A 7.30 heures p. m. Au Monument National, 218 rue Saint-Laurent.

AVIS La Compagnie de Navigation Richelieu et Navario

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

AVIS AU SUJET DES IMMEUBLES

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

LE COLLIER VERT

SECONDE PARTIE

L'HYPNOTISEE

—Il vous l'a vu? —Lui? Il ne se doute pas seulement que je l'ai vu aujourd'hui... —Grafte, abasourdi, poussa un formidable "Ah!"... Du coup, sa stupéfaction n'était pas simulée. —Que vais-je apprendre? pensa-t-il. Les surprises de cette affaire ne finiront donc jamais?... —Cela vous étonne? —Le reconnaissez que je ne comprends pas très bien. —Ecoutez-moi, alors. —Le policier n'avait pas besoin de cette recommandation. Ses yeux pétillaient dans l'ombre, et il tendait avidement l'oreille aux paroles de la domestique. —Adèle avait repris son récit. —Figurez-vous, monsieur Alexandre, que ce soir à six heures et demie, au moment où ces dames allaient se mettre à table, on est venu sonner. J'étais occupée à ma cuisine par les derniers préparatifs du dîner, je ne me suis pas dérangée; c'est Tony, le petit groom, qui est allé ouvrir. —Jusqu'ici, Grafte n'apprenait rien de nouveau. —Je ne m'étais inquiétée de rien. Tony vint à la cuisine un quart d'heure plus tard environ. —"Par simple curiosité, je lui demandai qui avait sonné. Il me répondit que c'était un monsieur inconnu. Ce monsieur avait demandé à parler à madame; sur le refus de Tony, il avait insisté et avait fini par remettre sa carte. Tony avait porté la carte à madame, qui aussitôt, devenant toute pâle, avait dit: "Faites entrer ce monsieur dans le petit salon au premier étage." "Et, acheva Tony, depuis un quart d'heure qu'ils sont ensemble, ils n'ont pas mis leur langue dans leur poche. Ils causent tellement fort, par moments, qu'on entend leurs voix de l'escalier." Cela n'était pas naturel, n'est-ce pas, monsieur Alexandre? —Effectivement. —"J'étais bien embarrassée. Qu'auriez-vous fait à ma place? —Aucune hésitation n'était permise, mademoiselle... Votre maîtresse, seule avec cet inconnu, pouvait courir un grand danger. Votre devoir était de monter. —C'est ce que j'ai fait. J'ai donc grimpé l'escalier. Le petit salon où était madame donne sur la cour. Il est tout simple. C'est plutôt une chambre de travail, où se tiennent les ouvrières que madame prend en journée. Il y a, à côté, un cabinet inoccupé, sans fenêtre, et ne voyant le jour que par un vitrage placé près du plafond, dans le mur du petit salon. Vous comprenez? —Je m'y crois. —"Et si se trouvait au mieux. Il y a, dans le cabinet sombre, un escalier. Je suis montée dessus. Par le vitrage, je voyais dans le salon communi, ce qui s'y passait. Une bougie d'un des candélabres de la cheminée était allumée. Le visiteur et madame causaient avec animation. J'eus peine à retenir ma surprise. Devinez qui c'était? —"Votre fiancé, Noël Bachelin... —"Juste!... Vous pensez si j'ouvrais les yeux. Qu'est-ce qu'il pouvait bien faire là? Au moment où j'étais arrivée, il parlait assez bas. Mais, tout d'un coup, madame ayant paru refuser quelque chose, Noël s'écria, tout haut: "Je te dis que je veux cent francs ce soir. Tu peux crier, chanter, pleurer, je ne m'en irai pas avant de les avoir. Je faillis tomber à la renverse. Mes jambes tremblaient tellement que je dus descendre de l'escalier. Leurs voix étaient hautes. J'entendis tout le reste de la conversation. L'inspecteur de police se grattait la tête. —"Quelle aventure! Comment le sieur Bachelin pouvait-il connaître assez intimement votre maîtresse pour la touter? —"Je n'y comprenais rien. Puis, du reste, je n'avais pas trop le temps de réfléchir. J'étais toute à ce que j'entendais, et je vous promets que j'en entendais de drôles. —Le policier eut un petit rire sec qui pouvait passer à la rigueur, pour une invitation à continuer. —"La vérité ne tarda pas à éclater à mes yeux. Noël n'avait dit plusieurs fois, qu'avant de se mettre agent d'assurances, il était ouvrier bijoutier. Je savais, d'un autre côté, que Mme de Beaugency — Félicité Grenouillet de son vrai nom — avait épousé un bijoutier. Les deux bijoutiers se confondaient en une seule et même personne: Noël Bachelin... Mon prétendu fiancé était le mari de madame. —"Vous en avez la preuve? —"Au bout de quelques minutes, je ne pus en douter. Noël et madame parlaient de leur mariage, des scènes qui avaient marqué les premiers mois de leur union. Ils se racontaient l'un à l'autre la responsabilité de leur séparation. Noël reprochait à Madame sa coquetterie, ses grands goûts, son amour du luxe. Madame reprochait à Noël sa paresse, son ivrognerie, sa débauche. Mais ce n'était pas le plus beau. —"Quoi? Il y a encore plus fort? —"Voilà qu'à la fin, madame, impatiente, s'est levée et a dit: —"Du reste, je ne veux plus rien avoir de commun avec toi. Tu sais que le scandale d'un divorce ne m'affranchirait pas. Comme je ne t'avais pas vu depuis plus d'un an, je jugeais inutile d'en venir à cette suprême mesure; mais maintenant, je ne te reverrais pas. —"Un divorce! ricanaît Noël; et le motif? —"Je me suis renseignée, ripostaît madame, il suffit qu'un des époux ait une condamnation infamante pour que l'autre puisse demander le divorce. —"Une condamnation infamante?... —Dieu merci, ma chère femme, mon casier judiciaire est vierge. —"C'est possible, mais quelques mots de moi suffiraient amplement à la faire remplir. —"Elle a dit cela? (continuer)

PILULES ROUGES Pour les Femmes Pales et Faibles. du Dr Coderre

LA CHARTE DE LA CITE

L'avenir s'annonce très sombre pour les échelons réviseurs

Deux projets extrêmement importants

Le comité de la charte aura, ce soir, à 8 heures, sa septième séance régulière. On prendra en considération le chapitre VI qui traite des règlements et des pouvoirs du conseil de faire ces règlements. Nous avons analysé ce chapitre dans la "Patrie" de jeudi, le 13 octobre. Dans cette analyse, nous indiquions les clauses qui sont de législation nouvelle et nous faisons remarquer que le caractère principal de toute la procédure à suivre dans l'adoption des règlements, était une lenteur excessive. Nous attirons aussi l'attention sur le coût énorme qui devra entraîner le vote des propriétaires fonciers, à cause de la fréquence des cas où, d'après la clause 11, ces propriétaires fonciers seront appelés à donner leur sanction au scrutin secret. Comme nous l'avons dit samedi, la discussion sur le projet de l'échevin McElride d'établir un bureau de contrôle et sur celui des échevins Laporte et Gagnon d'établir un bureau exécutif au lieu de celui de l'échevin McElride, se fera vendredi soir, devant le comité. Son Honneur le maire Préfontaine sera présent, ainsi que tous les membres du comité de la charte, c'est-à-dire les échevins Beausoleil, McElride, Laporte, Martineau et Ames. Ces deux projets sont excessivement importants et ce sens qu'ils abolissent complètement les commissions permanentes actuelles pour les remplacer par un seul bureau ou comité exécutif qui aura le contrôle immédiat sur tous les départements civiques. Si l'un ou l'autre de ces projets, ou les deux combinés, étaient adoptés on insérerait dans ce sens de nouvelles clauses à la fin des clauses 22, 23, 24, 25 et 26 du chapitre III. Quelques membres du comité de la charte commencent à se décourager et craignent beaucoup que du train qu'on y va la nouvelle charte ne pourra être présentée à la prochaine session de la Législature. D'autres échevins, comme les échevins Beausoleil et Ames, croient que l'on peut avec beaucoup de bonne volonté et un peu de courage finir au comité la révision du projet le 15 de décembre. Mais, pour cela, disait l'échevin Ames, à la dernière séance, il faudrait siffler tous les lundis, mercredis, et vendredis de chaque semaine. —"De sorte que, reprend l'échevin Martineau, aussitôt que le conseil commencera à examiner la nouvelle charte nous n'aurons plus un seul jour pour vaquer à nos propres affaires. —"En vérité, l'avenir s'annonce très sombre pour les réviseurs de la charte, donc! —" pour les représentants des journaux, donc!

A D'ISRAELI

(Spécial à "La Patrie") D'Israeli, comte de Wolfe, 17. —Mgr P. LaRoque, évêque de Sherbrooke, était ici le 4 octobre. Sa Grandeur a présidé à la bénédiction du couvent élevé sous les auspices du curé de la paroisse, M. l'abbé Hamel. Le couvent est dirigé par les révérendes Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie. Le passage de Sa Grandeur au milieu de nous a été l'occasion de grandes réjouissances. Le soir, il y eut feu d'artifice, etc. —Monsieur chanta la messe le lendemain et fit une fort belle allocution. Il avait pris pour sujet: "L'oeuvre des communautés religieuses. —Le 10 courant, les contribuables ont été appelés à se prononcer sur l'urgence qu'il y avait d'accorder un bonus de \$1,000 pour aider M. Gilbert, manufacturier de Coleraine, à transporter sa manufacture ici. Cent huit infirmes se sont prononcés pour ce projet et 4 contre. —M. Gilbert emploie environ 30 hommes. —M. St-Denis, de Montréal, est arrivé ici. Ce monsieur est le futur comptable de M. Gilbert.

LE Dr ETHIER

Le Dr A. Ethier, qui vient d'être nommé interne en chef de l'hôpital Notre-Dame, en remplacement de feu le docteur Lamarche, a fait ses études médicales à l'Université Laval. Il a été interne en chef de l'hôpital Notre-Dame de 1893 à 1895, alors qu'il a été attaché à l'hôpital privé du docteur Bremond. En 1895, le docteur Ethier a été remplacé à l'hôpital Notre-Dame par le docteur W. Demore, à qui le docteur Lamarche a succédé en 1896.

TUE PAR UN TAUREAU FURIEUX (Dépêche spéciale.)

Pierreville, 17. —Napoléon Hamel Piché, un cultivateur, de St-Elphège, est mort des suites de blessures qui lui furent infligées jeudi, par un taureau furieux.

LE PIEDISTAL DE LA SANTE

Les journaux de médecine recommandent et les médecins prescrivent Abbey's Effervescent Salt. L'usage quotidien de cette préparation médicamenteuse anglaise vous maintiendra en bonne santé. En vente dans toutes les pharmacies, à prix 60 cts le gros flacon. L'essai d'essai 25 cts.

DISPARITION D'UN MEDECIN

On craint qu'il ne se soit noyé — On retrouve son chapeau et un de ses gants sur le quai

Le bureau des détectives a été averti samedi, qu'un docteur de Fort Salisbury, Afrique Sud, du nom de Ireland, qui s'était enregistré vendredi, avec sa femme, au St-Lawrence Hall, était disparu mystérieusement. Voici dans quelles circonstances s'est produite cette disparition qui a créé toute une sensation. Celui qui s'appelait le Dr Ireland, était venu chercher sa femme en promenade depuis quelque temps, dans sa famille, à Paris, Ont. Deux fois, devait s'embarquer hier matin, à bord du Tritonia, steamer de la ligne Donaldson. Samedi après-midi, l'étranger, accompagné de sa femme, partit pour se rendre à bord du vaisseau dans le but de collecter une certaine somme d'argent que l'un des officiers du steamer devait, paraît-il, à l'un de ses amis de Fort Salisbury. Mais pour une raison ou pour une autre, le docteur laissa sa femme dans un magasin près du quai, et se rendit seul à bord. Cependant, comme il retardait de revenir, dit Mme Ireland, je partis pour aller à sa rencontre. A moitié chemin du quai, je le vis et lui fis signe de la main. Il me répondit en levant son chapeau. Il était à peu près 5.30 heures, et il faisait assez sombre. Néanmoins, je le vis très bien sauter, comme pour éviter une mare d'eau, puis il disparut tout à coup à ma vue. Mme Ireland, étonnée de cette étrange disparition, se précipita vers l'endroit où son mari se trouvait un instant auparavant, et d'où il l'avait salué mais ne trouva que le chapeau et un gant du docteur. La pauvre femme, à été ramenée plus morte que vive, au St-Lawrence Hall, où elle est sous le soin de Dr Smellie, de Gaspe. Quand elle eut repris ses sens, Mme Ireland raconta qu'elle n'avait rencontré sur les quais que deux individus. L'un ne parlant pas l'anglais, ne put lui être d'aucune utilité. Quant à l'autre, il se fit donner un dollar pour aller chercher un constable. Le détective O'Keefe fut chargé par le chef de la sûreté, de percer le mystère qui entourait la disparition de l'étranger. Le limier questionna plusieurs personnes qui se trouvaient sur les quais de la ligne Donaldson, à l'heure du drame, mais il ne put en tirer aucun renseignement pouvant le guider dans ses recherches. Le Tritonia a levé l'ancre hier, un peu après lever du jour. Cette source possible d'informations ne pourra être utilisée que lorsque le navire touchera un port. Le Dr Ireland est âgé de 33 ans, a 5 pieds 10 pouces, et est d'une constitution frêle, sa chevelure est blonde, ses yeux bleus et il porte une petite moustache. Aussitôt que Mme Ireland sera assez bien pour quitter l'hôtel, le détective O'Keefe l'amènera sur le quai et se fera montrer l'endroit exact où l'accident est arrivé.

LE REPOS TROUBLE

Il n'a probablement jamais existé

CE COMLOT

Paris, 17. — Selon la "Liberté" les militaires qui sont impliqués dans la conspiration contre le gouvernement français sont les généraux de Boisdeffre et Pellieux. On aurait aussi essayé de compromettre le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, mais le général Chanoine, ministre de la guerre, a refusé, paraît-il, d'écouter les accusations dont il a été l'objet. Selon le "Jour" la rumeur du complot provient d'une lettre fabriquée qui aurait été envoyée au général Zurlinden et portait la signature du général de Boisdeffre. On y lisait ces mots: "Soignons prêts pour samedi." Le "Temps" affirme qu'il n'y a pas eu de complot. —"Londres, 17. — Le correspondant du "Times" à Londres, dit: "Il est impossible d'obtenir des preuves manifestes d'un complot. Je crois toutefois que l'idée de quelque coup de force hante certains cerveaux militaires rendus violents et affaiblis par les critiques amères de l'armée lancées à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Dans l'état de surexcitation actuelle des esprits et en présence des attaques violentes et journalières répétées, il est étonnant réellement que des historiens de conspiration n'aient pas paru plus tôt et même qu'ils ne se soient pas encore réalisés."

CHANGEMENT D'HORAIRE

Le service d'hiver des tramways du Parc et de l'Île de Montréal commencera le 17 courant. Les changements dans l'horaire seront indiqués sur les indicateurs qui seront affichés dans les bureaux et les salles d'attente de la compagnie. 196-6

ECHOS D'ANGLETERRE

Londres, 15. — Une des choses les plus remarquables de la procession du maire est été sera un char qui représentera l'union anglo-saxonne (Britannia et Columbia) les figures principales étant entourées des colonies britanniques. — Le prince de Galles peut maintenant marcher avec assez de facilité, mais il boite quelque peu. — Sir Henry Irving est malade et incapable de jouer. Mme Caivé est aussi indisposée et elle a dû remettre à plus tard son départ pour l'Amérique. — Nouvelles

NOUVEAU

Bien Régents les nouveaux chapeaux d'automne chez Armand Doin, 1584 Notre-Dame, en face du Palais de Justice. Spécialité, confection et réparation de fourrures. 197-3. Trois PILULES C. T. C. vous soulageront instantanément du mal de tête. Les Pilules C. T. C. sont en vente partout, 25 cts la boîte.

BENEDICTION DE CLOCHES

Belle cérémonie à la Longue-Pointe — Mgr Laroque officie pontificalement

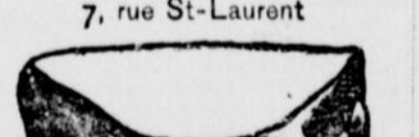
Mgr Laroque, évêque de Sherbrooke, est allé hier après-midi, présider à la bénédiction de trois magnifiques cloches destinées à l'église de la Longue-Pointe. Pour une occasion aussi solennelle, le joli village était en liesse, chaque résidence était décorée avec goût. Tous les citoyens de la paroisse et un grand nombre d'étrangers s'étaient réunis pour assister à l'imposante cérémonie. Les trois cloches qui pèsent en tout 1982 livres, ont été baptisées sous les noms respectifs de Léon, François d'Assises, de Paul et de Joseph-Marie Hermégnide. Elles sortent des usines Nuares et Banks, de Whitechapel, Angleterre, et elles rendent les notes fa, la, do. Le sermon de circonstance a été donné par le révérend A. Jamin, professeur de philosophie au séminaire de Ste-Thérèse. Le savant prédicateur avait pris pour texte ces paroles tirées du cantique des cantiques: "Que votre voix se fasse entendre à mon oreille; car votre voix est douce." Il a retracé en termes choisis le rôle élevé auquel sont appelés ces auxiliaires de notre beau culte catholique, qui doivent prendre part à nos joies et à nos peines. Assistaient au choeur, M. H. les abbés Prévost, curé d'Hocheville, et Charpentier, curé de la Pointe aux Trembles, les chanoines Savarist et Cousineau, A. Brunet, du séminaire de Ste-Thérèse; P. McAulay, du diocèse de Sherbrooke, etc. Au nombre des parrains et marraines nous avons remarqué les honorables J. O'Brien et J. O. Villeneuve, et dames M. et Mme T. Forsin, M.P., M. et Mme Jos Décarie, M.P.P., M. et Mme Eug. Villeneuve, M. et Mme F. Vinet, M. et Mme Arth. Vinet, M. et Mme Achille Vinet, M. et Mme J.-Bte Vinet, M. et Mme O. Pélipin, Dr et Mme Prieur, M. et Mme T. Toupin, etc. Après la cérémonie, un banquet a eu lieu au couvent de la paroisse, auquel ont pris part les parrains et les marraines ainsi qu'un bon nombre d'invités. Le diacre curé de la paroisse, le Rév. H. Lecours, mérite des félicitations pour le zèle qu'il a déployé et le succès qui a couronné ses justes efforts.

RETOUR DU YUKON

Ottawa, 17. M. J. B. Tyrell, géologue de la Puissance, et de retour d'un voyage de six mois au Yukon. M. Tyrell partit avec trois compagnons, au mois de mai dernier, et se rendit au pays de l'or par la route de Dalton. Il déclare que le pays possède d'immenses richesses.

TARTAN CIGARETTES SMOKING TOBACCO J. RATRAY & Co. MONTREAL CAN

Dr A. BROUSSEAU, Dentiste 7, rue St-Laurent



Le Dentiste... BERNIER (En-devant MAYNARD & BERNIER) Informé respectueusement et obligeamment qu'il a l'honneur de recevoir les soins dentaires au ... No 60, RUE SAINT-DENIS ... Deux portes plus haut que le Jardin Vierge, ... Proximité Moderne.

A. BONNIN Ingénieur des Arts et Manufactures (Ecole Centrale de Paris) Ingénieur Civil, Ingénieur Mécanicien TRAVAUX PUBLICS, INSTALLATION ET REPARATION DE MACHINES, CONSULTATIONS TECHNIQUES à 12 hrs. EXPERTISES, SOLLECITEUR DE BREVETS

L. Z. GAUTHIER Architecte et Evalueur Bâtisse Banque d'Esperance, Chambre No 7 180, rue St-Jacques, - - - Montréal

HORMISDAS CONTANT ENTREPRENEUR-PLATRIER Ouvrages en ciment de toutes sortes

L. N. DENIS Tapisseries à Bon Marché 313 RUE SAINT-LAURENT.

Guerit des Milliers

La Ceinture Electrique ... DU ... Dr SANDEN



Dr L. Sanden, 132 Rue St-Jacques, Montréal, Qué. Heures de Bureau: 9 à 6 hrs.; Dimanche, 11 à 1 hr.

Les Sacs pour Epicerie

...DE PREMIERE QUALITE DE LA... 'Cie E. B. Eddy' Se vendent aujourd'hui en concurrence ouverte avec n'importe quelle autre moins bonne marque de qualité supérieure AUX PLUS BAS PRIX et avec les plus forts ESCOMPTES. Téléphonez au No 1619, venez où envoyez votre commande, angle des rues ... Ste-Genevieve et Latour, Montreal.

MAISON FONDEE EN 1859

Les manufacturiers de lits en fer et en cuivre, les plus anciens et les plus importants du Canada.

Lits de l'Hopital Royal Victoria

Nous manufacturons ces lits et une grande variété de lits complets pour hopitaux et institutions avec sommier en fil de fer plaqué Dominion ou sommier en fil de fer tressé.

LITS TOUT EN CUIVRE...

unis et modèles artistiques... Nouveaux modèles en fait de lits et de berceaux en fer et en cuivre, lits avec rouleaux à la tête, (Roll Top Bed). Les seuls manufacturiers du Canada pour tous les lits pliants en fer. Insistez pour voir ce lit, c'est un ornement pour la chambre à coucher.

En vente chez tous les principaux marchands de meubles du Canada.

H. R. Ives & Cie, MANUFACTURIERS

Salles d'Exposition et Usines, Rue Queen, Montréal CATALOGUE SUR DEMANDE.

P. LECLERC, Sr. P. LECLERC, Jr. Fabricants de Corniches et Ornementations en Teles Calvanisées Couvertures en Ardoise, Pompes d'Appareils de Chauffage à eau chaude et à vapeur, plomberie, gaz, etc, etc. Bureau et Atelier 1454 rue Notre-Dame, Téléphone 1870 36 12 MONTREAL.

Paquette & Godbout MANUFACTURIERS DE... Portes, Chassis, Jalousies, Moulures de toutes sortes, Découpages, Tournages, etc. L'unique spécialité pour les Anstels et intérieurs d'Anstels. COIN DES RUES WILLIAM ET ST-CASIMIR SAINT-HYACINTHE. 42 12

The Promotive of Arts Association, Ltd. INCORPORÉE PAR LETTRES PATENTES 7 OCT. 1898 Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredis BILLETS... 10 et 25 cents 48 Rue St-Laurent AGENTS DEMANDES

Soudures pour fil, Soudures half-half Plombs pour piano (Plané Key Lead) Ecrite pour prix CANADA METAL CO. Rue William, Toronto, Ont.

L. N. DENIS 313 RUE SAINT-LAURENT.

